



Semaine du 18 au 24 mai 2009 n° **260**

Sommaire

- **Intéressement et participation** : les syndicats ne tombent pas dans le piège du rapport Cotis
- **Fonctionnaires** : appel intersyndical pour les 26 mai et 13 juin
- **Retraités** : sept organisations syndicales appellent à l'action les 26 mai et 13 juin
- **Santé** : Bachelot fait le plein contre son projet de loi
- **Radio-France** : les salariés votent la défiance contre la direction de RFI, de RFI-AEF et l'État
- **Texas Instruments France** : nouveau plan social en préparation
- **Sondage CSA** : les salariés plus sensibles à la discrimination
- **Portugal** : grève massive des infirmiers pour une hausse de leurs salaires
- **Dialogue social** : un rapport préconise de réduire le nombre de branches professionnelles

direction du groupe américain Hertz, détenu par un groupe de trois fonds d'investissement américains, a-t-elle demandé le même effort aux hedge funds et aux actionnaires ? Encore une fois, sous couvert de bons sentiments et de solidarité, les actionnaires sont épargnés. Ce qui nous renvoie à une autre actualité, celle du rapport Cotis, sur le partage de la valeur ajoutée dans notre pays. Commandé par Nicolas Sarkozy en réponse à la puissance de la mobilisation sociale, ce travail statistique important n'en est pas pour autant un « diagnostic partagé » et il a laissé pour le moins sceptiques les organisations syndicales qui ont flairé le piège dans lequel tente de les mener l'exécutif : discuter de l'intéressement et de la participation pour ne pas parler des salaires. Pour la CGT, la France connaît un niveau historiquement bas de la part des salaires dans la valeur ajoutée qui représente 60 milliards d'euros par an en défaveur des salariés si l'on se réfère à la répartition de la valeur ajoutée dans les années 60 (voire 160 milliards si l'on prend 1983 comme référence). De même, la CGT dénonce « une forte croissance des profits distribués qui n'a permis ni une relance de l'investissement productif, ni un accroissement du taux d'emploi ». Elle évoque « l'explosion des plus hautes rémunérations avec pour contrepartie la précarité et une smicardisation pour une majorité de salariés. A l'opposé de ce qui est en train de se faire sur le dos de la crise, il faut relancer la négociation salariale et conditionner les aides aux entreprises à la conclusion d'accords salariaux. Il faut aussi lutter contre la précarisation des emplois et pour leur qualification.»

Édito Salaires : il faut négocier !

Par les temps qui courent la tentation est forte pour les entreprises de faire payer la crise aux salariés. Bien entendu en profitant de la situation réelle ou fictive pour restructurer, mais aussi d'une manière pernicieuse pour remettre en question un peu plus, le paiement de la qualification et le temps de travail. On l'a vu avec l'accord chez Renault, signé par toutes les organisations syndicales sauf la CGT, qui supprime 8 jours de RTT aux cadres pour financer l'amélioration de l'indemnisation du chômage technique des ouvriers et employés. On l'a vu encore avec la réduction de l'indemnisation de stage des élèves ingénieurs d'Arcelor Mittal à Fos et voilà que le loueur de voitures Hertz demande à ses cadres de renoncer, sur la base du volontariat, à au moins 5 % de leur salaire brut pendant trois mois par « effort de solidarité » pour « préserver au maximum les emplois » dans le contexte de crise. Cette mesure a été demandée à environ 150 personnes et 67 % d'entre elles auraient accepté. Mais pour Hervé Garnaud, délégué central CGT chez Hertz, il ne fait pas de doute que « ceux qui ont dit oui l'ont fait par peur de représailles, ceux qui ont dit non sont surtout en région, plus loin de la pression du siège ». Ce don a été demandé par la direction américaine de la compagnie qui l'applique aux États-Unis à l'ensemble de ses salariés. Mais la



Intéressement et participation

Les syndicats ne tombent pas dans le piège du rapport Cotis



La remise hier à Nicolas Sarkozy du rapport Cotis sur le partage de la valeur ajoutée a provoqué les réactions des grandes confédérations syndicales engagées unitairement depuis janvier notamment sur la question des salaires. Ainsi, pour la CGT, Jean-Christophe Le Duigou, affirme dans *les Échos* qu'il ne souhaitait pas se « laisser enfermer dans le débat « mouchoir de poche » de l'intéressement et de la participation. [...] Développer l'épargne salariale dans les conditions actuelles, ce serait faire prendre encore plus de risques au salarié, ce n'est pas l'enjeu ».

La CFDT, pour sa part, « ne souhaite pas que les salaires soient assis sur la performance de l'entreprise. Plus la partie des rémunérations assise sur la performance financière de l'entreprise s'agrandira, plus la partie fixe diminuera, c'est très dangereux ».

FO entend « défendre le rétablissement de la part des salaires dans la valeur ajoutée et n'entend pas privilégier l'épargne salariale, facteur de développement des inégalités ».

La CFTC, quant à elle demande « qu'avant que ne soient versés

participation et intéressement, il y ait un accord salarial signé au moins dans les deux ou trois années précédentes ».

Fonctionnaires

Appel intersyndical pour les 26 mai et 13 juin

Les huit organisations syndicales de la Fonction publique (CGT, FO, CFDT, FSU, CFTC, Solidaire, Unsa, CFE-CGC) ont appelé mercredi dans un communiqué commun les personnels à « participer massivement » aux journées de mobilisation des 26 mai et 13 juin. Les syndicats de fonctionnaires exigent notamment « l'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois, avec un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 et celles prévues en 2010 ». Ils demandent aussi « l'ouverture de négociations » sur les salaires, et revendiquent « les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité ».



Retraités

Sept organisations syndicales appellent à l'action les 26 mai et 13 juin



Un communiqué intersyndical (CFDT-CFTC-CFE-CGC-CGT-FP-FGR/FP-UNSA) invite l'ensemble des retraités à « réaffirmer l'indispensable solidarité intergénérationnelle avec les salariés » et « exiger du gouvernement et du patronat des réponses aux revendications » à l'occasion des deux journées de mobilisations unitaires des 26 mai et 13 juin. Les organisations de retraités exigent notamment une relance économique par l'emploi et le pouvoir d'achat, la priorité à la défense des emplois, du pouvoir d'achat, le maintien du cadre collectif et solidaire de la protection sociale et l'amélioration des garanties collectives. Ils protestent également contre le fait que l'augmentation des retraites de 2009 ne soit

effective qu'au 1^{er} avril 2009, « ce qui a fait perdre aux retraités trois mois de revalorisation ». Ils revendiquent « également un minimum de pension égal au Smic ».

Santé

Bachelot fait le plein contre son projet de loi

Des manifestations rassemblant plusieurs dizaines de milliers de personnes contre la loi Bachelot et pour la « *défense du service public hospitalier* » ont eu lieu jeudi 14 mai dans une trentaine de villes, dont Paris, Lyon, Marseille, Besançon, Gap, Lyon, Marseille, Nantes ou Nice. Des rassemblements ont eu lieu à Bayonne, Lille, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Poitiers, Rennes, Tours ou Verdun. Ce projet de loi en débat à l'Assemblée nationale depuis le 10 février est contesté par les organisations syndicales, la mutualité, de très nombreux élus, usagers et professionnels ainsi que par plusieurs dizaines de professeurs de médecine.



Radio-France

Les salariés votent la défiance contre la direction de RFI de RFI-AEF et l'État



Les salariés de RFI ont voté mercredi en faveur de deux motions de défiance, l'une contre l'État, l'autre contre la direction de RFI et de la holding Audiovisuel Extérieur de la France (AEF), qui chapeaute RFI et France 24. La première motion accuse l'État, autorité de tutelle de l'AEF, d'avoir « *fabriqué de toutes pièces le déficit qu'il nous reproche par un sous-financement structurel de RFI* ». La seconde accuse la direction d'AEF et de RFI d'avoir « *fabriqué des arguments infondés pour justifier un plan de licenciement aussi massif qu'illégitime* ».

L'intersyndicale FO/SNJ/SNJ-CGT/SNRT-CGT « *salue la mobilisation massive de l'ensemble des catégories de personnel et se réjouit de l'ampleur du mouvement de grève* » mené contre le plan social prévoyant 206 suppressions d'emplois.

La direction a dû suspendre « *temporairement* » mardi son plan social après une décision de la Cour d'appel de Paris, saisie par le comité d'entreprise.

Texas Instruments France

Nouveau plan social en préparation

Un nouveau plan social qui pourrait concerner une quarantaine de salariés sur le site Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) est en cours de négociation. Le plan social devrait être mis en oeuvre courant juin, soit moins de quatre mois après le départ, en mars, de 305 salariés, dont 130 licenciements, dans le cadre d'un premier plan social. Ce plan social s'inscrit dans la foulée de l'annonce par Texas Instruments, en janvier, de la suppression de 3 400 postes, soit 12 % de ses effectifs, dans le monde.



Sondage CSA

Les salariés plus sensibles à la discrimination

Les salariés sont de plus en plus sensibles aux discriminations dans le cadre de leur travail, qu'ils en soient victimes ou témoins, selon un sondage CSA réalisé pour la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) et l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Dans le secteur privé, 28 % des salariés disent avoir été victimes de discriminations, 22 % dans le secteur public. Un sondage semblable réalisé en 2008 avaient donné 25 % dans le privé et 22 % dans le public. Comme facteur de discrimination, l'âge (plus de 45 ans) est cité par 32 % des salariés du privé et 38 % du public. L'engagement politique ou syndical est cité par 25 % dans le privé et 33 % dans le public et l'origine ethnique par 35 % dans le privé et 26 % dans le public. Plus d'un tiers des salariés disent avoir été témoins de discriminations (38 % dans le privé et 37 % dans le public).



Portugal

Grève massive des infirmiers pour une hausse de leurs salaires



Les syndicats portugais ont annoncé que huit infirmiers sur dix avaient participé au mouvement de grève observé mardi dernier à l'appel de l'ensemble des structures syndicales après l'échec des négociations sur les salaires avec le ministère de la Santé. La semaine dernière a coïncidé avec la journée internationale des infirmiers. « *Bien que diplômés, comme les enseignants par exemple, le ministère de la Santé nous propose des salaires plus bas* », a expliqué à la presse Guadalupe Simoes, présidente du Syndicat des infirmiers. « *Si le gouvernement ne répond pas favorablement nous poursuivrons notre lutte* », a prévenu un autre responsable syndical, Paulo

Nacleto, rappelant que les infirmiers observaient leur troisième journée de grève depuis le début de l'année.

Dialogue social

Un rapport préconise de réduire le nombre de branches professionnelles

Un rapport remis lundi au ministre du Travail Brice Hortefeux préconise la création de « *nouvelles branches* » professionnelles, moins nombreuses que les 687 existantes, afin de rendre leur action plus lisible et efficace, notamment sur la négociation d'accords sociaux. Le ministre envisage que cette question soit examinée dans le cadre de « *l'agenda social 2009* ». Le rapport souligne que l'activité de la moitié des branches actuelles « *peut être considérée comme productive, l'autre moitié doit être considérée comme moribonde voire éteinte* ».

Exception faite des négociations salariales, « *les obligations légales de négocier au niveau des branches sont massivement lettre morte (...)* dans des domaines aussi sensibles que l'égalité entre femmes et hommes, l'emploi des handicapés, les conditions de travail et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences », note le rapport. Avec le développement de groupe multinationaux « *aux activités mouvantes* », le découpage actuel des branches, marqué par des « *fragmentations* » et des « *chevauchements* », a perdu de sa pertinence. « *Les grands groupes comme Veolia ou Saint-Gobain peuvent entrer des champs d'application de douze à quinze conventions collectives différentes* », souligne le rapport.

